

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE
ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX
COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS**

ARRETE MUNICIPAL N° 2026-17

**Portant interdiction de la circulation chemin de Pavaillon
du 01 au 05 juin 2026**

Le Maire de SAINT VICTOR MALESCOURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée ;

Vu le Code Pénal ;

Vu la demande de l'entreprise BORNE TP domiciliée 20 impasse de la zone du Pilat à MARLHES, concernant les travaux de réfection de la voirie, qui nécessitent de réglementer la circulation chemin de Pavaillon du lundi 1^{er} juin au vendredi 05 juin 2026.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures de police nécessaires à la prévention du bon ordre et de la sécurité des routes en raison des travaux de voirie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison des travaux de réfection de la voirie la circulation est interdite **chemin de Pavaillon** du **lundi 1^{er} juin au vendredi 05 juin 2026 inclus**.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise BORNE TP.

ARTICLE 3 : Ces décisions seront portées à la connaissance des usagers par voie d'affichage.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Brigade de Gendarmerie de SAINT DIDIER EN VELAY et à l'entreprise BORNE TP.

A Saint Victor Malescours, le 29 mai 2026

Le Maire,
Yves BOMPUIS

